



Département de la Mayenne
Arrondissement de Laval
Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON

N°2024-019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 09 Avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre le mardi 09 avril à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 04/04/2024

Date d'affichage 04/04/2024

Nombre de conseillers : 11

Nombre de présents : 07

Nombre de votants : 09

Procurations : 02

Étaient présents : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER.

Étaient absents excusés :

Madame Alexandra FOUCAULT a donné son pouvoir à Monsieur Anthony ROULLIER
Monsieur Nicolas GAZENGEL a donné son pouvoir à Monsieur Pascal LIVENAIS

Étaient absentes non excusées :

Madame Véronique BOISARD, Madame Béatrice GUEGAN.

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Florence CHASSÉ a été élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20H33.

Vote des taux d'imposition pour l'année 2024

Le conseil municipal décide de maintenir les taux des impôts locaux au même niveau que 2023 :

- Taxe foncière sur propriétés bâties (TFB) : **43,25 %**
- Taxe foncière sur propriétés non bâties (TFNB) : **40,05 %**
- Taxe d'habitation des résidences secondaires : **15,95 %**

Après débats et échanges les membres du conseil municipal adoptent les taux pour 2024.

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

Pour : 9 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Pour copie conforme,

A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 11 avril 2024

Le Maire, Anthony ROULLIER